AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1894
FR0010331421-FS0729

9 décembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INNATE PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 décembre 2013, la société anonyme Fédéral Finance Gestion[1] (1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon), agissant pour le compte de clients sous gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 27 novembre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir, à cette date, pour le compte desdits clients, 1 303 263 actions INNATE PHARMA représentant autant droits de vote, soit 2,85% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions INNATE PHARMA sur le marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, au 6 décembre 2013, 1 103 263 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 2,41% du capital et des droits de vote de cette société.

[1] Contrôlée par Crédit Mutuel Arkéa. Fédéral Finance Gestion déclare agir indépendamment de Crédit Mutuel Arkéa qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L.233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 45 735 892 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.